



Formation des enseignants : l'improvisation et l'irresponsabilité comme politique

Le ministère de l'Education nationale a publié le 25 février une circulaire sur les modalités de stage des lauréats des concours du second degré pour l'année prochaine. Laissant aux rectorats les mains libres sur l'organisation de l'année de stage, un groupe de travail au rectorat de Grenoble est convoqué le 16 mars pour aborder l'année des futurs stagiaires dans les collèges et lycées.

A la lecture de la circulaire ministérielle et de ce qui ressort des différentes propositions des recteurs des autres académies, nous ne pouvons que noter la plus grande improvisation qui semble régner quant à la façon d'utiliser les professeurs et CPE stagiaires dès la rentrée prochaine.

Enfin conscient qu'une entrée à temps plein dans le métier n'est pas raisonnable, le Ministre envisage que les conseillers pédagogiques – tuteurs - qui n'auront reçu aucune formation à cette fonction, assurent jusqu'à six heures de cours en doublette avec le professeur stagiaire pendant les six à huit premières semaines.

Le tuteur serait alors lui-même remplacé par un TZR, un contractuel ou un vacataire, avec des modalités qui relèvent du bricolage, nient les réalités propres au fonctionnement des établissements du second degré et conduiront à une profonde désorganisation des services.

Après ces 6 à 8 semaines, la suite de l'année relève de la même irresponsabilité : les périodes de départs en stage des nouveaux enseignants (8 semaines sur le reste de l'année) poseront de lourds problèmes de remplacement qui s'ajouteront à ceux déjà rencontrés cette année, aggravés encore par la nécessité de regrouper en même temps, pour ces stages, l'ensemble des stagiaires d'une même discipline et d'un même secteur géographique.

Ainsi sacrifiés sur l'autel de la sacro-sainte diminution des moyens budgétaires, les lauréats de concours et les élèves seront les premières victimes de ces choix.

Les nouveaux professeurs, car ils seront plongés immédiatement en situation de pleine responsabilité, devront, dans l'urgence, se débrouiller seuls pour assurer toutes les dimensions du métier.

Les élèves (plus de 60 000 dans notre académie) seront également lourdement pénalisés, car ils auront devant eux un enseignant non formé en début d'année, un étudiant en master ensuite et parfois un enseignant remplaçant pendant certaines périodes, quand les remplacements pourront être effectués !

Inutile de préciser que la continuité pédagogique sera inexistante dans ces conditions et que les conditions d'études seront catastrophiques.

Ce montage ubuesque témoigne également d'un profond mépris pour le travail des actuels formateurs en IUFM.

Le SNES, le SNEP, le SNESup et la FSU dénoncent la publication des décrets sur les statuts particuliers des enseignants. Ils réaffirment leur exigence d'abandon de la réforme en l'état ainsi que du retrait des textes d'application concernant la formation, au profit d'une toute autre réforme.

C'est la seule décision qui serait de nature à offrir une porte de sortie sérieuse à ce dossier crucial.

Notre opposition à la suppression des emplois de stagiaires reste intacte, tout comme l'est notre condamnation de la décision ministérielle de confier une classe en responsabilité entière à un étudiant non qualifié pour enseigner.

Nous exigeons :

- la mise en place de pré recrutements ;
- une année de fonctionnaire stagiaire pour les lauréats de concours de l'éducation nationale qui soit une véritable année de formation et d'entrée progressive dans le métier avec un service d'enseignement réduit de 2/3 de l'obligation réglementaire de service (ORS) qui permette un aller/retour entre la pratique professionnelle et l'analyse des pratiques ;
- des décharges de service et des formations pour les formateurs de terrain, contre toute idée d'un compagnonnage ;
- l'affectation des stagiaires sur l'ORS du tuteur ;
- le maintien et le développement du potentiel de formation et en particulier des équipes pluricatégorielles de formateurs, le maintien des sites de formation, tout particulièrement les IUFM, pour la formation initiale et continue ;
- une entrée progressive dans le métier lors des deux premières années après titularisation sous forme de décharges de service et de formations.

Le SNEP, le SNES, le SNUipp et l'UNEF invitent les étudiants à une réunion d'information le mardi 16 mars à 12h sur le campus universitaire à Saint-Martin d'Hères.

**Le SNEP, le SNES, le SNESup et l'UNEF appellent
les personnels du second degré, les personnels de
l'IUFM, les étudiants et les parents d'élèves
à exprimer leur opposition au projet Chatel de la formation des
enseignants lors du groupe de travail sur la « masterisation »,
devant le rectorat de Grenoble
le mardi 16 mars 2010 à 14h30.**